



**Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sont
déployés à partir de la rentrée 2025 sur le
territoire de la Sambre-Avesnois**

Nous contacter :



Coordonnatrice
Laetitia ZABIK
06 16 81 60 43



Educatrice spécialisée
Sylvie LECOEUVE
06 73 86 46 90

Fiche demande



coordo.pas.06@ac-lille.fr

Horaires des permanences :

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h

Mardi et jeudi : 13h30 - 16h30



Collège Lavoisier
37 rue Sadi Carnot
59680 FERRIERE LA
GRANDE

** Des temps de rencontre sur l'ensemble du territoire peuvent être organisés à la demande.*

Le dispositif est piloté conjointement par l'**Académie de Lille** et l'**ARS Hauts de France** et l'association **Traits d'Union**. Pas-avesnois@associationtraitsdunion.org

Une coopération tripartite au service des apprentissages de l'élève



**11 Pôles d'Appui à la Scolarité sont disponibles
sur le territoire Sambre-Avesnois**

Qu'est-ce qu'un PAS ???

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif de coordination des moyens sur le territoire propose un **soutien ponctuel** à la scolarité, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Son **équipe pluridisciplinaire** vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.

✓ Le PAS c'est :

- Un nouveau service offert aux élèves à besoins éducatifs particuliers et à leur famille.
- Une réponse de 1er niveau rapidement opérationnelle
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques

La boîte à outils des PAS :

- Du matériel adapté répondant à des enjeux d'accessibilité
- Des adaptations et aménagements pédagogiques
- Un appui aux équipes pédagogiques
- Un appui ponctuel du médico-social

✗ Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH

À qui s'adressent les PAS ???

Les pôles d'appui à la scolarité s'adressent à **tous les enfants et adolescents** scolarisés.

Quand faire appel aux PAS ???

La famille s'adresse d'abord à l'école si elle perçoit une difficulté. Si un soutien supplémentaire semble nécessaire, elle peut alors solliciter les PAS.

Mettre en place un accompagnement par le PAS en 5 étapes :

Mon enfant / un élève rencontre des difficultés d'accès aux enseignements et apprentissages (savoir, savoir-faire, savoir-être) :

- ÉTAPE 1** Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité.
- ÉTAPE 2** Si la situation entre dans le périmètre d'action du PAS, le binôme du dispositif **contacte l'équipe pédagogique et reçoit la famille dans un lieu d'accueil dédié.**
- ÉTAPE 3** Une analyse des besoins est réalisée. Une observation peut être conduite.
- ÉTAPE 4** Une réponse est proposée aux familles et à l'équipe pédagogique.
- ÉTAPE 5** Une fois les réponses apportées, **une synthèse** est réalisée **conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille.**



Les équipes des Pôles d'Appui à la Scolarité :



Chaque binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale et/ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.